



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale

**Siège**

5, Bd du Roi Albert II  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél. +32 2 224 06 11  
Fax +32 2 224 06 06  
headoffice@ei-ie.org  
http://www.ei-ie.org

**Présidente**

Susan Hopgood

**Secrétaire général**

Fred van Leeuwen

**Monsieur Thomas Boni Yayi**

Président de la République  
Chef du gouvernement  
Cotonou  
BENIN  
Télécopie : +229 31 30 25 66  
E-mail : [contact@boniyayi.bj](mailto:contact@boniyayi.bj)

Bruxelles, le 29 mars 2012

**Objet : Violation des droits syndicaux des enseignants béninois et de leurs syndicats**

Monsieur le Président,

Au nom de l'Internationale de l'Éducation (IE), la plus grande fédération mondiale des syndicats du secteur de l'éducation représentant plus de 30 millions d'employés de près de 400 syndicats répartis dans 170 pays et territoires, je souhaite dénoncer, de façon la plus ferme, la manière dont le gouvernement du Bénin traite actuellement et depuis quelques mois les organisations syndicales et leurs membres. Les informations recoupées en notre possession montrent que votre gouvernement et vous-même avez fait le choix des menaces, des intimidations et de la répression à l'encontre de plusieurs milliers d'enseignantes et d'enseignants syndicalistes, au mépris de la loi et des instruments internationaux pertinents que votre pays a librement ratifiés ou signés.

En effet, depuis le 24 janvier 2012, les enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire ont déclenché un mouvement de grève pour exiger, entre autres, la jouissance de l'augmentation des indices décidée d'accord parties en Août 2011 entre votre gouvernement et les centrales syndicales au profit de tous les agents du secteur public.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président, que c'est parce que les dispositions contenues dans ledit accord n'ont pas été appliquées aux enseignants du secteur public, eux-mêmes agents de l'État, qu'ils ont, à l'initiative de leurs regroupements syndicaux, déclenché la grève du 24 janvier. D'abord de 72 heures par semaine, elle est passée à 96 heures par semaine en raison des déclarations contradictoires et incohérentes du gouvernement et de la campagne de calomnies orchestrée par celui-ci.

En outre, votre gouvernement a opté pour les menaces, les intimidations, les licenciements et les brutalités physiques et psychologiques.

Dans sa fuite effrénée en avant, le 14 mars 2012, à la suite de la réunion du Conseil des Ministres extraordinaire le gouvernement a pris, sous votre présidence, des mesures visant à casser la grève en annonçant pêle-mêle la radiation systématique de la Fonction Publique de tous les enseignants reversés et contractuels qui poursuivraient les débrayages ; la suspension des formalités de reversement en cours des ex-enseignants communautaires, suivie de la radiation des intéressés de la Fonction Publique ; la suspension de leurs fonctions suivie de la radiation systématique de tous les responsables exerçant des fonctions d'autorité ; et, enfin, la radiation des enseignants agents permanents de l'État soit-disant coupables d'abandon de service.



Allant à l'encontre de l'exigence de qualité à laquelle ont droit tous les jeunes Béninois, vous décidez par la même occasion de recourir à un personnel non qualifié pour remplacer les enseignants licenciés. Vous interdisez également toute manifestation ou action de grève.

Nous avons également été informés que des enseignants ont été bastonnés et arrêtés. C'est ainsi que le mardi 20 mars 2012, M. Ganiou YESSOUFOU et son épouse, professeurs au CEG d'Akpakpa Centre à Cotonou, ont été arrêtés pour violation de l'interdiction de réunion sur les lieux de travail. C'est sous la pression des enseignants qu'ils ont été relaxés. Le mercredi 21 mars, quatorze (14) enseignants du CEG « Entente » à Cotonou ont été molestés et arrêtés pour observation de la grève, sur injonction de la directrice. Ils ont été relaxés suite aux protestations des élèves et des syndicats. Ce même jour, deux responsables syndicaux, Jules AMOUSSOUGA et Cécile AYADOKOUN, ont été arrêtés à Abomey au motif d'avoir eu des échanges avec leurs collègues sur la poursuite de la grève. C'est ici aussi la pression d'autres enseignants qui a permis leur relaxe.

Tous ces faits se sont déroulés dans un contexte d'extrême brutalité à l'encontre des enseignants en grève, dont le seul crime est de défendre les droits qui leur sont pourtant reconnus par la loi et les règlements du Bénin. Ce faisant, votre gouvernement et vous-même feignez d'ignorer que le droit à l'éducation est un droit humain fondamental, et que les droits syndicaux sont essentiels à l'expression de la liberté et de la démocratie.

La situation décrite ci-dessus et les mesures prises par votre gouvernement sont inacceptables, car incompatibles avec le libre exercice des droits syndicaux, reconnus comme des droits humains au titre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ratifiées par le Bénin, notamment les Conventions C87 (sur la liberté syndicale), C98 (sur la négociation collective), C151 (sur les relations de travail dans la fonction publique) et C154 (sur la négociation collective), ainsi que par la Constitution béninoise qui reconnaît et garantit le droit de grève ; droit par ailleurs garanti et protégé par la jurisprudence des organes de contrôle du BIT tels que le Comité d'Experts sur l'Application des Conventions et Recommandations (CEART), le Comité de la Liberté Syndicale (CLS) et le Comité sur l'Application des normes (CAN). En tant membre de l'OIT et signataire des Conventions susmentionnées, le Bénin doit préserver et promouvoir les droits et principes qui y sont relatifs.

C'est pourquoi nous demandons à votre gouvernement, sous votre autorité personnelle, de mettre fin immédiatement aux harcèlements, aux arrestations et autres intimidations des enseignants grévistes et syndicalistes, et de permettre que la grève se déroule dans des circonstances normales ; de sorte que les travailleurs qui y prenant part ne soient plus exposés à quelques brutalités et injustices que ce soit. Il est absolument essentiel, pour la paix sociale dans votre pays, que les travailleurs puissent, en toute sécurité et libres de crainte de persécution ou de représailles, exercer leurs droits syndicaux légitimes. La situation actuelle n'est pas digne d'un pays comme le Bénin, qui, au prix d'une lutte acharnée de la société civile, est cité comme un exemple de démocratie en Afrique.

L'IE demande la restauration sans délai du dialogue avec les organisations syndicales représentatives de la profession enseignante, en vue de résoudre la crise actuelle et de la préparation consensuelle par tous les acteurs de l'école du « Plan d'Action National » qui doit être présenté par le Bénin dans le cadre du Partenariat Mondial pour l'Education. L'Internationale de l'Education regrette qu'au Bénin l'implication des syndicats d'enseignants tarde à se matérialiser dans le groupe local d'éducation prévu par le partenariat.

L'IE est membre du Comité de direction du Partenariat Mondial pour l'Education. De ce fait, elle bénéficie d'un droit de veto sur le financement des plans nationaux d'éducation. Nous regretterions profondément d'avoir à user de ce droit à l'égard du plan du Bénin pour cause de non consultation et, pire, d'intimidations, de violence et de voie de fait à l'endroit d'enseignants béninois et de leurs syndicats représentatifs.



Au cas où le gouvernement béninois choisit de rester sourd aux appels à la raison par la reprise d'un dialogue social franc et l'arrêt des menaces, intimidations et violences lancés par l'Internationale de l'Éducation, la Confédération Syndicale Internationale et d'autres institutions, nous n'hésiterons pas à exposer davantage votre pays sur la scène internationale et de saisir vos partenaires au développement sur les dangers que représentent pour leurs investissements, les violations des droits fondamentaux des travailleurs.

Comptant donc sur votre sollicitude et votre détermination à faire du Bénin un Etat de droit exemplaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre très haute considération,

Fred van Leeuwen  
Secrétaire général

Copies:

- Ministre des Enseignements Maternel et Primaire: [sg@enseignement.gouv.bj](mailto:sg@enseignement.gouv.bj)
- Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes: [mesftp@yahoo.fr](mailto:mesftp@yahoo.fr)
- Ministre du Travail et de la Fonction Publique: [mtfp2006@yahoo.fr](mailto:mtfp2006@yahoo.fr)
- Syndicat National des Professeurs des Enseignements Secondaires (SYNAPES) : [assinno2007@yahoo.fr](mailto:assinno2007@yahoo.fr)
- Syndicat National des Travailleurs du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (SYNTRA-MESRS): [sostheneaba@yahoo.fr](mailto:sostheneaba@yahoo.fr)
- Syndicat National des Professeurs des Lycées et Collèges (SYNAPROLYC) : [cakothom2@yahoo.fr](mailto:cakothom2@yahoo.fr)
- Syndicat National de l'Enseignement Primaire Public du Bénin (SNEP) : [dourodjayejean@yahoo.fr](mailto:dourodjayejean@yahoo.fr)
- Confédération Syndicale Internationale, Bruxelles